

# CONSEIL MUNICIPAL DE MUIDES-SUR-LOIRE

## Procès-verbal de la séance du 15 avril 2008

\*\*\*\*\*

Séance ouverte à 20 h

Public : 4 personnes

**Présents :** M. CLEMENT, M. FOUCQUETEAU, Mme MURAT, M. ORAIN, M. BRAGA, Mme BORDIER, M. GAUTHIER, M. JORAND, M. VAUCHER, M. LANOUX, Mme GAROT, Mme THEVENIN-PLOUX, M. JUSTINE

**Absents avec procuration :** M. RAUCH (procuration à M. LANOUX), Mme TOLLEMER (procuration à Mme GAROT)

**Président de séance :** M. CLEMENT

**Secrétaire de séance :** Mme BORDIER

### I – Approbation du compte-rendu du 28 mars 2008 :

Lecture du compte-rendu est faite par le maire. Celui-ci est approuvé sans observations particulières.

*Vote : POUR à l'UNANIMITE*

### II – Vote des Budgets Primitifs 2008 :

#### 1°) Budget Primitif 2008 du Camping :

Compte tenu de l'affectation du résultat de fonctionnement 2007 de 44 196,41 € reporté par la précédente équipe municipale de la façon suivante : 18 745,42 € à titre obligatoire en section d'investissement, pour couvrir le déficit correspondant, le solde de 25 450,99 € étant maintenu en section de fonctionnement, le budget 2008 du camping est voté comme suit :

- Section de fonctionnement : 56 256 € en recettes et en dépenses
- Section d'Investissement : 32 631 € en recettes et en dépenses.

Projets : pas de travaux d'investissement particuliers, un montant de 7 186 € étant toutefois inscrit à la rubrique « mobilier » et un autre de 5 000 € à la rubrique « installations, matériel et outillage techniques ».

*Vote : POUR : 11 ABSTENTIONS : 4*

A la demande du trésorier municipal, conformément à la réglementation en matière budgétaire, un montant de 1 700 € est également inscrit en dépense d'investissement et en recette de fonctionnement, pour l'amortissement sur 4 ans, de subventions d'équipement destinées à l'installation de jeux d'extérieurs.

*Vote : POUR à l'UNANIMITE*

#### 2°) Budget Primitif 2008 de l'Assainissement :

Compte tenu de l'affectation du résultat de fonctionnement 2007 de 529,75 € reporté par la précédente équipe municipale en section de fonctionnement, la section d'investissement étant globalement excédentaire (résultat cumulé et restes à réaliser), le budget annexe 2008 de l'assainissement est voté comme suit :

- Section de fonctionnement : 73 397 € en recettes et en dépenses

- Section d'investissement : 300 548 € en recettes et en dépenses.

Projets : pas de travaux d'investissement prévus cette année, une somme de 85 840 € étant réservée pour la station intercommunale et 124 282 € restant à réaliser pour l'opération d'assainissement collectif avenue de la Loire et avenue du Pont.

A noter que l'équilibre du budget annexe assainissement en dépenses et en recettes, est assuré par le budget général de la commune, à hauteur de 90 921 € pour la section d'investissement et 37 654 € pour la section de fonctionnement.

*Vote : POUR : 11 ABSTENTIONS : 4*

A la demande du trésorier municipal, conformément à la réglementation en matière budgétaire, un montant de 5 834 € est également inscrit en dépense d'investissement et en recette de fonctionnement, pour l'amortissement sur 40 ans, de subventions d'équipement destinées essentiellement aux travaux de réseaux d'assainissement collectif.

*Vote : POUR à l'UNANIMITE*

### 3°) Budget Primitif 2008 de la Commune :

Compte tenu de l'affectation du résultat de fonctionnement 2007 de 186 079,86 € reporté par la précédente équipe municipale, de la façon suivante : 103 636,72 € à titre obligatoire en section d'investissement pour recouvrir le déficit correspondant (résultat cumulé et restes à réaliser), le solde de 82 443,14 € étant maintenu en section de fonctionnement, le budget 2008 de la commune est voté comme suit :

- Section de fonctionnement : 923 353 € en recettes et en dépenses
- Section d'investissement : 518 918 € en recettes et en dépenses.

### Sont prévus notamment en 2008 :

- Un avenant à l'étude du P.L.U. pour un montant de 4 534 €
- L'achat d'une cireuse pour les bâtiments communaux, pour un montant de 2 500 €
- L'outillage pour les agents des services techniques, pour un montant de 1 300 €
- Le remplacement du lampadaire sur la place de la Libération, pour un montant de 4 940 €
- Les travaux rue des écoles restant à réaliser pour un montant de 221 857 €.

*Vote : POUR : 11 ABSTENTIONS : 4*

Compte tenu des dépenses et recettes prévues, le conseil municipal décide de voter les taux suivants pour les trois taxes :

- Taxe d'habitation : 16,50 % (16,18 % en 2007)
- Foncier bâti : 29,67 % (29,09 % en 2007)
- Foncier non bâti : 57,47 % (56,34 % en 2007)

soit une augmentation d'environ 2 %, afin d'obtenir un produit fiscal global de 365 142 € (345 536 € en 2007).

*Vote : POUR à l'UNANIMITE*

### **III – Taxe de séjour saison touristique 2008 : modification des tarifs :**

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide de modifier les tarifs journaliers de taxe de séjour pour la saison touristique 2008, votés par délibération municipale du 19 juin 2007, l'ensemble de ceux-ci étant revus à la baisse.

*Vote : POUR à l'UNANIMITE*

### **IV – Délégation du conseil municipal au maire :**

Sur conseil du trésorier municipal, le maire propose au conseil municipal, pour un meilleur fonctionnement de l'administration communale, de lui donner délégation pour les marchés, selon la procédure adaptée, dans la limite de 50 000 € HT, tout en l'informant, que dans la mesure du possible, tout projet sera systématiquement soumis en séance, sauf cas d'urgence.

*Vote : POUR à l'UNANIMITE*

### **V – Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres :**

Le conseil municipal, conformément à la réglementation en vigueur, désigne les membres suivants :

- M. JUSTINE Titulaire
- Mme MURAT Titulaire
- M. VAUCHER Titulaire
- M. ORAIN Suppléant
- M. GAUTHIER Suppléant
- M. LANOUX Suppléant,

*Vote : POUR à l'UNANIMITE*

le maire étant membre de droit et M. FOUCQUETEAU étant désigné pour le représenter en cas d'absence ou d'empêchement.

### **VI – Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable :**

Considérant qu'il convient de désigner 2 titulaires et 1 suppléant (et non pas 3 titulaires et 1 suppléant, comme indiqué dans la délibération municipale du 28 mars dernier), le conseil municipal désigne et maintient les délégués suivants :

- M. FOUCQUETEAU Titulaire
- M. VAUCHER Titulaire
- M. GAUTHIER Suppléant.

*Vote : POUR à l'UNANIMITE*

### **VII – Désignation des délégués des agents communaux au C.O.S. et au C.N.A.S. :**

Il convient de compléter la délibération municipale du 28 mars dernier, relative à la désignation des élus à ces deux organismes, par la désignation d'agents communaux. Sont donc désignées Danielle ROGER, titulaire et Thérèse AUDIN, suppléante, au collège du Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.) et du Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.).

*Vote : POUR à l'UNANIMITE*

### **VIII – Convention avec le S.I.E.O.M. du Groupement de Mer pour les ordures ménagères du camping :**

La conseil municipal accepte la convention proposée par le S.I.E.O.M. de Mer pour le ramassage des ordures ménagères sur le camping municipal de Muides, d'un montant annuel de 2 070 € et autorise le maire à signer ladite convention.

*Vote : POUR à l'UNANIMITE*

### **IX– Informations diverses :**

Les points suivants ont été abordés :

- Grand toilettage de la salle polyvalente programmé
- Vice-présidence du maire de Muides à la C.C.B.L. dans les domaines du tourisme et de la communication
- S.P.A.N.C. : diagnostic des assainissements non collectif obligatoire pour tout administré concerné
- Enquête sur la qualité de l'eau lancée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Bonne fréquentation du blug de Muides
- Réunion publique prévue le 24 avril prochain à 18 h 30 dans la salle polyvalente
- Prochain conseil municipal prévu le vendredi 16 mai 2008 à 20 h 30

**Séance levée à 22 h 50**

Muides-sur-Loire le 11 mai 2008

La Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Laurence BORDIER

Bernard CLEMENT